

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
52 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

AVIS.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Lyon, 26 août 1840.

M. de Lamartine vient de publier dans le *Journal de Saône-et-Loire* une longue dissertation sur la question d'Orient. Notre intention n'est pas de l'examiner dans tous ses détails, mais de prouver qu'elle manque de bases sérieuses.

M. de Lamartine a la prétention d'avoir un système personnel dans la question d'Orient ; nous n'avons ni la volonté ni le loisir de démontrer combien il est absurde. Ainsi, en 1833, M. de Lamartine, qui s'effraie aujourd'hui de la guerre, aurait voulu que la France saisît alors l'initiative dans la question d'Orient, « qu'elle prit une position d'intermédiaire armée, qu'elle fit un débarquement en Syrie et la constituât en état indépendant sous son protectorat. »

Ç'aurait été la guerre, la guerre sans motifs sérieux et décisifs, la guerre entreprise de gaieté de cœur ; nous aurions eu contre nous toute l'Europe, plus la Turquie et l'Égypte, et en outre nous aurions violé bénévolement le droit des gens.

Voilà cependant la brillante idée dans laquelle se complait M. de Lamartine. Nous n'avons jamais été partisan de la politique des faits accomplis ; nous n'avons jamais donné la moindre adhésion aux traités de 1815, mais nous sommes d'avis que, pour les rompre, il faut savoir choisir son heure et avoir pour soi le bon droit. L'agression conseillée par M. de Lamartine dans les affaires d'Orient aurait été aussi intempestive que contraire au droit international. Laissons là le rêve d'une imagination vagabonde ; laissons là les faits qui datent de 1833, aussi bien ne sont-ils plus dignes d'attention au point où en sont les choses. Les événements ont marché depuis. Aujourd'hui il y a un fait principal qui domine toute la question, c'est le traité de la quadruple alliance. Ce traité est tout à la fois une insulte et une menace pour la France ; ce traité ne doit pas s'exécuter si nous tenons encore à notre dignité.

Le ministère essaie de paralyser l'effet de ce traité, qu'il n'a pas pu éviter, et c'est pour cela que M. de Lamartine l'attaque avec violence ; il devrait, s'il était bon Français, lui demander compte de ses hésitations et de ses faiblesses ; il devrait se joindre à nous pour lui montrer l'Algérie sans colonisation, par conséquent privée d'un des meilleurs moyens de défense, et nos colonies menacées par les nègres esclaves qu'il faudrait se hâter d'émanciper, puis l'interpeller pour savoir s'il songe à la réorganisation de nos gardes nationales. Voilà le seul langage permis contre le ministère. Ce n'est pas par excès d'audace qu'il pêche, c'est par excès de faiblesse.

Ce ministère que vous présentez sous un aspect si belliqueux a reculé dans toutes les questions posées dans la conférence ; il n'a pas osé dire nettement son dernier mot, il a attendu qu'on le mit dehors honteusement. Ce ministère a employé jusqu'à ce jour toute son influence pour empêcher Mehémét-Ali de soulever l'empire turc et de donner par sa puissante volonté une prochaine solution aux questions qui s'agitent en Orient. En ce moment, il s'accroche encore aux fils rompus de la diplomatie ; c'est pour cela qu'il n'ose pas même rassembler sur la frontière un corps de vingt mille hommes. Ce n'est pas M. Thiers qui résiste, c'est Mehémét-Ali ; ce n'est pas M. Thiers qui soutient sa constance, c'est la France.

Distributions de Prix.

On a fait un traité sur la couronne, faisons un feuillet sur les couronnes.

Hier, avec deux branches de laurier d'or, on couronnait Rachel ; aujourd'hui c'est le tour de notre studieuse jeunesse. Il y a des couronnes pour tous les fronts, couronnes de fleurs pour la jeune fille, couronnes de feuillage pour le jeune collégien. Innocentes et légères couronnes que celles-là ! elles ne possèdent pas les épines de la couronne nuptiale ; elles ne laissent jamais sur la tête qui les porte les sanglantes empreintes du royal bandeau ; elles n'apportent ni remords, ni déceptions enfin. O les belles couronnes pour ces beaux fronts de vingt ans !

Heureux enfants ! vous voyez, à votre début dans la vie, tous vos travaux, tous vos efforts récompensés ; mais, hélas ! n'allez pas croire que ce sera toujours ainsi dans le monde où vous entrez bientôt. Là, que de lauriers sont posthumes ! que de couronnes se font attendre et n'arrivent que mêlées d'absynthe et de cyprès ! Jacquard ne vient-il pas de vous le dire encore après tant d'autres ? Mais pourquoi déjà vous l'apprendre ? vous ne le saurez que trop tôt. Jouissez donc de vos succès, heureux élèves ! jouissez de la joie de vos pères, des larmes de vos mères, si fières de vos premiers lauriers.

Voilà ce que nous nous disions tout bas dans cette même cour du collège où nous avons passé nous aussi, et où nous avons apporté, à pareil jour, les mêmes émotions ; voilà ce que nous pensions en voyant, pour cette grande solennité des prix, le passé en présence de l'avenir, la génération qui s'en va en regard de la génération qui arrive.

Que d'impatience de part et d'autre ! que de retard aux ovations

La France ne s'est pas faite égyptienne, elle s'est posée à l'encontre de l'Angleterre et de la Russie ; la France voit les menées de ces deux puissances, et elle pense qu'il est temps de leur dire une bonne fois : On ne passe pas !

M. de Lamartine n'aime pas le pacha d'Égypte : libre à lui ; nous n'avons pour Mehémét-Ali, de notre côté, qu'une affection très-moderée, et si nous croyons à l'utilité de son alliance, ce n'est pas pour son propre intérêt, mais pour le nôtre. Nous sommes égyptiens en cesens que nous sommes anti-anglais. Est-ce clair ?

M. de Lamartine n'a pas la conscience du péril qui menace la France, il ne redoute pas l'étranger ; n'a-t-il pas fraternisé avec lui ? Sa muse a chanté ce qu'il appelait les vertus des Bourbons. Certes, il nous prouve bien que les bleus restent bleus, et que les blancs sont toujours blancs. « Le ministère du 1^{er} mars, dit-il, c'est la guerre ; la guerre de demain si ce n'est d'aujourd'hui. » Qu'a-t-il fait ce ministère ? Il n'a pas encore osé prendre une attitude digne de la France. On l'a exclu de la conférence de Londres, et il n'a pas pour cela rompu toutes négociations. Vous savez bien qu'il veut la paix, qu'il la cherche, qu'il l'implore ; vous savez bien que M. de Saint-Aulaire est allé à Vienne pour détacher l'Autriche de la quadruple alliance. Que venez-vous donc dire ? Pourquoi mentir aussi impudemment, quand les faits sont là qui parlent un langage si précis ?

Vous dites que ce ministère c'est la guerre. Nous disons, nous, que c'est encore un ministère de paix. Il hésite ; ses genoux ploient. Il n'ose pas se mettre à plat-ventre, mais nous avons une frayeur bien grande qu'il ne le fasse. Alors le drapeau tricolore roulerait dans la poussière !

Il y a évidemment dans la question d'Orient des intérêts anglais et russes ; ils se masquent sous le traité Brunow. Ces intérêts sont connus ; M. de Lamartine les connaît aussi bien que nous. Pourquoi n'approuve-t-il pas toutes les résolutions qui pourraient tendre à les concentrer dans de justes limites ?

M. Thiers défend avec faiblesse la Turquie et l'Égypte contre l'Angleterre et la Russie. Ce n'est pas le moment de le représenter au pays comme un fauteur de guerre, car ce n'est pas lui qui a amené les péripéties de la situation ; il les a subies jusqu'à ce jour. Avec plus d'audace, la position de la France serait moins compromise.

M. de Lamartine, en véritable Escobar, cherche à donner le change au pays dans l'affaire d'Orient. Il ne voit que deux termes de la question, les termes apparents. Il met toujours en évidence la Turquie et l'Égypte, jamais la Russie et l'Angleterre. Encore une fois, ce n'est pas la cause de Mehémét-Ali que la France doit défendre, c'est l'équilibre européen. Si les Anglais et les Russes n'avaient pas des vues intéressées sur les contrées orientales, ils resteraient paisibles spectateurs des démêlés du pacha et du sultan : nous serions loin alors de demander que la France intervint ; mais là où se montrent les Anglais nous devons agir, car leur intervention en toute affaire est un moyen d'agrandissement et de spoliation. Est-ce que la Russie veut de bonne foi l'intégrité de l'empire ottoman ? est-ce que lord Palmerston, de son côté, est sincère quand il se prépare à soutenir la cause turque ? En aucune manière. De quoi s'agit-il pour les Anglais et les Russes ? De se tenir en mesure de profiter des événements pour se partager les dépouilles de la Turquie.

La question posée ainsi explique notre position ; elle rétablit, aux yeux de tous les gens de sens et de cœur, les faits qu'on cherche à obscurcir, et alors elle place la nation française sous son véritable jour quand elle se prononce pour Mehémét-Ali. M. de Lamartine, qui se pique d'avoir étudié

révées ! Comment voulez-vous que ces ambitions en éveil prêtent l'oreille à vos paroles, mes dignes orateurs ? Comment voulez-vous que ces mères puissent vous entendre ? Comme elles tourneraient les pages de vos discours, si leurs doigts pouvaient aller jusqu'à votre manuscrit ! comme elles vous feraient grâce de tous vos frais d'éloquence officielle, de toutes ces phrases que vous avez pris la peine d'aligner et de cadencer ! Elles ne sont venues, ces orgueilleuses, que pour entendre prononcer un nom, le leur ; que pour emporter un souvenir, une émotion, une couronne, et marcher, heureuses et fières, à côté du lauréat et des autres mères jalouses d'un bonheur qui leur a fait défaut.

O joies du triomphe, que vous êtes vivés au sein de la famille ! Que l'on voudrait pouvoir recommencer l'année en présence de cette imposante et nombreuse assemblée, l'élite de la cité ! C'est le grand jour des remords et des résolutions prises et bien vite oubliées ; c'est le jour des épreuves. Ne voudriez-vous pas, vous aussi, spectateur, redevenir jeune homme et recommencer votre vie pour lui donner un meilleur cours ? Ne sommes-nous pas tous les mêmes, grands et petits ?

Là se retrouvent encore les rivalités de toute lutte. Internes et externes se partagent en deux camps. Chaque parti garde les bravos pour ses triomphateurs. Rome et Albé sont en présence ; les Horaces et les Curiaques sont aux prises. La fanfare militaire et les applaudissements accueillent les vainqueurs. L'opposition date du collège, et les Romains aussi.

La parole de M. l'abbé Noiroi et celle de M. le recteur avaient de justes droits à l'attention de cette partie intelligente et éclairée de l'assemblée qui n'était point venue couronner un fils ou un neveu. Nul, mieux que le savant professeur de philosophie, ne pouvait pat-

la question d'Orient, n'a pas assez étudié le droit des gens ; s'il avait réfléchi sur les règles qui en font la base, il saurait qu'on doit se battre non-seulement quand on a des intérêts directs qui sont compromis, mais encore quand des nations voisines veulent acquérir des forces exagérées.

« Entre des puissances voisines, ou du moins habitant une même partie du globe, il est des cas où les forces disproportionnées que l'une d'entre elles voudrait acquérir ne seraient pas compatibles avec la vraie indépendance des autres, et les menaceraient d'une sujétion formelle ou réelle par l'abus de la supériorité des forces ; c'est pourquoi il est des cas où la loi naturelle ne peut défendre à de tels états de veiller au maintien d'un équilibre libre entre eux, et de s'opposer de bonne heure, même les armes à la main, soit seuls, soit réunis tous, à l'agrandissement disproportionné de tel état. »

Voici ce qu'enseigne l'auteur du *Précis du droit des gens moderne de l'Europe* ; voilà ce que conseille aussi la prudence. L'Angleterre et la Russie ne peuvent pas augmenter leurs forces sans rompre l'équilibre de l'Europe. Le moment est venu pour nous de le maintenir, et d'empêcher par les armes l'exécution du traité Brunow qui n'a pour but que l'agrandissement exagéré des deux puissances qui l'ont fomenté.

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALEXANDRIE, le 7 août 1840. — Depuis l'arrivée du bateau à vapeur de guerre français l'*Etna*, les Européens résidant à Alexandrie sont dans l'inquiétude. Les dépêches que ce paquebot a apportées ont fait connaître au vice-roi l'issue de la conférence de Londres ; le ministère français l'engageait vivement à terminer son différend avec la Porte sans attendre d'y être contraint par la force, mais on n'a rien pu obtenir. Mehémét-Ali, persuadé qu'il a tout fait pour amener un arrangement, ne veut pas céder maintenant un pouce de terrain, et tout porte à croire qu'il aimera mieux périr lui et sa famille plutôt que de renoncer aux districts d'Adana et de Tarsous. Aussi lui voyons-nous faire d'immenses préparatifs de défense. Quarante pièces d'artillerie viennent d'arriver du Caire, et l'on fait marcher sur Alexandrie tous les dépôts des régiments qui se trouvent en Syrie, ainsi que le peu de soldats valides disséminés en Égypte.

Une partie des gardes nationales se mobilise pour se porter sur la frontière de Turquie et sur le littoral ; le reste fera le service des places de l'intérieur. L'arsenal est ouvert jour et nuit ; on a doublé le nombre des ouvriers de la poudrière ; on a même trouvé le moyen d'y utiliser les aveugles en leur faisant faire des mèches.

Le vice-roi croit que les puissances n'osent pas tenter un débarquement ; mais, dit-il, dans le cas où elles réussiraient, je coulerais bas les flottes, après avoir transporté leur artillerie sur la côte ; les 30,000 marins qui les montent seraient enrégimentés, et Ibrahim-Pacha marcherait sur Constantinople.

— On nous écrit de Malte, le 10 août :

« Le paquebot de la correspondance française le *Sésostris*, arrivé le 7 de Marseille, a donné passage à un envoyé extraordinaire de la reine, M. Cookes, chargé de dépêches très-pressées pour lord Ponsonby et pour l'amiral Stopford. Quelques heures après son arrivée dans notre port, cet envoyé a poursuivi sa route pour le Levant à bord du bateau à vapeur la *Confiance* qui a été mis à sa disposition.

« Tout prend un aspect belliqueux : les vaisseaux de ligne le *Bembow* et l'*Implacable*, les corvettes de guerre la *Magicienne* et la *Hasard*, sont partis pour le Levant avec ordre de rallier aussi promptement que possible l'escadre aux ordres de l'amiral sir Stopford. L'ordre donné à ces bâtiments est d'autant plus significatif, que le vaisseau l'*Implacable* se disposait à faire route pour Barcelonne. D'un autre côté, nous apprenons que le *Bembow*, avant de partir, a embarqué 5,000 fusils et une grande quantité de munitions de guerre. Cette circonstance fait supposer que l'on a le projet d'armer les mécontents de la Syrie. Nous sommes à la veille de grands événements.

Les avantages de cette science dans les différentes conditions de la vie. Il s'est tenu dans les diplomatiques limitées que comportait un semblable sujet, traité en pareille circonstance et devant un tel auditoire.

Cette semaine finira comme elle a commencé, avec des couronnes ! Les principales institutions emprunteront tour à tour la même estrade, les mêmes fauteuils et les mêmes banquettes. Celle-ci trônera dans la salle du Musée, celle-là dans une salle d'ombrage de la cour du collège. Aujourd'hui, ce sont les élèves de Saint-Pierre, cet espoir de notre fabrique ; demain, les élèves de l'école Lamartinière, cette pépinière industrielle. Place à l'une et à l'autre de ces écoles ! A chacune selon ses œuvres ; à toutes deux même appui, même récompense.

Les couronnes, à cette heure, font comme l'esprit, elles courent les rues ; on ne rencontre que cela des Terreaux à Bellecour, à pied ou en omnibus. Il faut voir l'air faussement modeste de ces imberbes lauréats chargés de livres entourés de *favours*, et l'heureuse vanité de la jolie sœur, ou, à son défaut, de la jeune mère, portant les verts lauriers ou les palmes artificiels. C'est un spectacle ! Et qu'est-ce qui n'est pas spectacle ? A propos de spectacle, un conseil à vous, bonnes mères qui sortez vos enfants de leurs pensionnats ; gardez-vous de les conduire au Gymnase si Levassor joue le *Maitre d'école* ; il y aurait peut-être plus d'une malicieuse application pour vous et pour eux dans cette bouffonne chansonnette où les premiers prix sont donnés de droit aux plus gros pains de sucre et au meilleur moka. Ne riez pas ; il existe plus d'une maison de soi-disant éducation où la capacité de l'élève est tarifée d'après la générosité des parents le jour de la fête du principal. La vérité est souvent plus près de la charge qu'on ne pense.

L. R.

» Le commerce éprouve les craintes les plus vives et les affaires restent en suspens; chacun attend avec anxiété l'issue de la lutte qui se prépare et qui paraît devoir être terrible. Les Anglais ne peuvent se figurer que lord Palmerston ait abandonné l'alliance française pour se mettre avec la Russie. C'est une véritable folie, que l'on qualifie presque de trahison, et l'on espère encore que le peuple des trois royaumes forcera le gouvernement à suivre une autre marche. Malheureusement l'ordre d'agir est déjà arrivé, et une fois les premiers coups de canon tirés, Dieu sait où tout cela s'arrêtera. Nous sommes dans des trances mortelles, et le prochain paquebot du Levant est attendu avec la plus vive impatience. Les hostilités ne peuvent tarder de commencer. »

— On écrit de Tripoli de Barbarie, le 6 août :

« La guerre civile continue dans notre malheureux pays, et elle durera autant que nous aurons pour gouverneur ou pacha un favori du grand-seigneur. La Porte persiste et nos campagnards aussi. Le pacha actuel surtout est détesté; il est cruel. Oskar-Ali a inventé des supplices terribles; les chrétiens, aussi bien que les Arabes, l'ont en horreur. »

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 23 août. — On dit maintenant que c'est M. le vice-amiral Baudin qui viendra prendre le commandement en chef des forces navales françaises dans la Méditerranée.

Le contre-amiral Lalande est attendu d'un jour à l'autre, ayant quitté le mouillage d'Orlac le 5.

On écrit des Ardennes :

De toutes parts nous arrivent des recrues; mais les officiers instructeurs sont les bras croisés, faute de chevaux. Le gouvernement, qui paraît fort peu se soucier de la cavalerie, a grandement tort. On peut affirmer que dans les circonstances actuelles, si pressantes et si graves, nos régiments pourraient tout au plus fournir un escadron chacun.

COLLÈGE ROYAL DE LYON.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Cette solennité, à laquelle assistait un public nombreux, et où l'élite du monde élégant semblait s'être donné un rendez-vous général, a eu lieu le lundi 24 août 1840. — Jour de joie et de récompense pour les élèves qui ont mis à profit le temps de l'étude, et de bonheur pour leurs familles; jour d'amers regrets pour ceux qui, comptant toujours sur le lendemain, ont dissipé la veille en vains loisirs, et de tristesse pour leurs parents qui s'apprétaient à voir ceindre leurs jeunes fronts de la couronne acquise à l'écolier laborieux. Jour de repos pour les professeurs, dont les nobles et patients travaux y reçoivent un tribut mérité de reconnaissance publique; y puis les vacances pour tous.

C'est un très-intéressant spectacle qu'une distribution de prix; mais combien le prestige en serait autrement puissant si l'instruction n'était plus le privilège de quelques-uns, si le plus grand nombre, c'est-à-dire les enfants du peuple, n'était pas fatalement repoussé de ce bienfait, auquel la justice et la munificence sociales les devraient tous convier sans distinction!...

Après les discours d'usage, les prix ont été décernés aux élèves dans l'ordre suivant :

SCIENCES.

PHILOSOPHIE. — 87 élèves. (Professeur, M. l'abbé Noirot.) — *Dissertation française.* — Prix d'honneur, Jean-Marie Seguin; 2^e prix, Henri Philibert, de Lyon; 1^{er} accessit, François-Antoine Rondelot, de Lyon. — *Dissertation latine.* 1^{er} prix, Jean-Marie Seguin; 2^e prix, François-Antoine Rondelot; 1^{er} accessit, Henri Philibert. — *Excellence* (1^{er} semestre). 1^{er} prix, Léon de Saint-Pulgent; 2^e prix, Jean Sainclair; 1^{er} accessit, Henri Philibert.

MATHÉMATIQUES SPÉCIALES. — 12 élèves. (Professeur, M. Foyer.) — 1^{er} section. *Composition.* — Prix, Louis Poyeton, de Saint-Chamond (Loire); 1^{er} accessit, Jean-Baptiste Pachon, de Mâcon (Saône-et-Loire). — *Excellence* (1^{er} semestre). — Prix, Claude-Marie Joubert; 1^{er} accessit, Louis Poyeton. — 2^e section. *Composition.* Prix, Carolus Cambon, de Lyon; 1^{er} accessit, Henri-Hector Fleury, de Ternay (Isère). — *Excellence* (1^{er} semestre). Prix, Carolus Cambon; 1^{er} accessit, Justin-François Bourget, de Savas (Ardèche).

PHYSIQUE. 2^e année. 7 élèves. (Professeur, M. Deguin.) — *Composition.* Prix, Carolus Cambon; 1^{er} accessit, Jules Goux, de Vesoul (Haute-Saône). — *Excellence* (1^{er} semestre). Prix, Carolus Cambon; 1^{er} accessit, Justin-François Bourget.

PHYSIQUE. 1^{er} année. 95 élèves. (Professeur, M. Deguin.) — *Composition.* 1^{er} prix, Jean-Marie Seguin; 2^e prix, Henri Philibert; 1^{er} accessit, César-Antoine Anglès. — *Excellence* (1^{er} semestre). 1^{er} prix, Jean-Marie Seguin; 2^e prix, Henri Philibert; 1^{er} accessit, Louis-Alfred Violet.

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES. 85 élèves. (Professeur, M. Chachuat; M. Beaulieu, suppléant.) — *Composition.* 1^{er} prix, Henri Philibert; 2^e prix, Raimond-Edouard Laval; 1^{er} accessit, Barthélemy Gutton. — *Excellence* (1^{er} semestre). 1^{er} prix, Barthélemy Gutton; 2^e prix, Henri Philibert; 1^{er} accessit, Raimond-Edouard Laval.

LETTRES.

RHÉTORIQUE. 54 élèves. (Professeur, M. Demogeot.) — *Discours latin.* Prix d'honneur, Claudius Colfavrut, de Lyon, vétéran; 2^e prix, Emile Guerrier, de Lyon, v. 1^{er} prix, Eugène Perrin, de Saint-Cyr (Saône-et-Loire), nouveau; 2^e prix, Jean Damiron, de Villefranche (Rhône), n. 1^{er} accessit, Antoine-Henri Germain, de Lyon. — *Discours français.* 1^{er} prix, Emile Guerrier, v. 1^{er} prix, Frédéric Morin, de Lyon, n.; 2^e prix, Jean-Baptiste-Eugène Emery, de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère). 1^{er} accessit, Charles Boutard, n. — *Version latine.* 1^{er} prix, Jules Janvier, n.; 2^e prix, René Beaumers, de Lyon, n. 1^{er} accessit, Emile Guerrier, v. 1^{er} accessit, Marius Salavin, n. — *Version grecque.* 1^{er} prix, Claudius Colfavrut, v. 1^{er} prix, Jean Damiron, n.; 2^e prix, Edouard Chappet, n. 1^{er} accessit, Emile Guerrier, v. 1^{er} accessit, Frédéric Morin, n. — *Vers latins.* 1^{er} prix, Emile Guerrier, v. 1^{er} prix, Edouard Chappet, n.; 2^e prix, Henri Dugas, n. 1^{er} accessit, Eugène Perrin, n.

HISTOIRE. (Professeur, M. Monin.) 1^{er} prix, Frédéric Morin, n.; 2^e prix, Claudius Colfavrut, v. 2^e prix, Jean-Marie-Louis Sargnon, n. 1^{er} accessit, Jean-Baptiste-Eugène Emery, n.

COSMOGRAPHIE. (Professeur, M. Foyer.) 1^{er} prix, Jules Rousset, n.; 2^e prix, Louis Roe, n. 1^{er} accessit, Joseph Merle, de Saint-Jean-sur-Veyle (Ain). — *Excellence* (1^{er} semestre). 1^{er} prix, Emile Guerrier, v.; 2^e prix, Claudius Colfavrut, v. 1^{er} prix, Frédéric Morin, n.; 2^e prix, Eugène Perrin, n. 1^{er} accessit, Jacques Prenat, v. 1^{er} accessit, Jean-Baptiste-Eugène Emery.

SECONDE. — 48 élèves. (Professeur, M. Legeay.) — *Narration latine.* Prix, Louis Jacquet, de Villefranche (Rhône). 1^{er} accessit, Théodore Lacroix, de Lyon. — *Version latine.* 1^{er} prix, Théodore Lacroix, 2^e prix, Antoine Duval, de Lyon. 1^{er} accessit, Jean Tissandier. —

Thème latin. Prix, Jean Tissandier. 1^{er} accessit, Théodore Lacroix. — *Thème grec.* 1^{er} prix, Louis Jacquet. 2^e prix, Louis-Justin Potton. 1^{er} accessit, Théodore Lacroix. — *Version grecque.* 1^{er} prix, Louis Jacquet. 2^e prix, Jules Sirurguet. 1^{er} accessit, Adolphe Laroche. — *Vers latins.* 1^{er} prix, Louis-Justin Potton. 2^e prix, Benoît Gonin, de Lyon. 1^{er} accessit, Jules Sirurguet. — *Histoire.* 1^{er} prix, Victor Augerd, de Saint-Rambert (Ain). 2^e prix, Pierre-Marie Socard. 1^{er} accessit, Jules Sirurguet. — *Géométrie.* 1^{er} prix, Camille Pascalon. 2^e prix, Louis Jacquet. 1^{er} accessit, Hippolyte Amphoux. — *Excellence* (1^{er} semestre). 1^{er} prix, Louis Jacquet. 2^e prix, Louis-Justin Potton. 1^{er} accessit, Adolphe Laroche.

TROISIÈME (1^{re} division). 37 élèves. (Professeur, M. Carrol.) — *Thème.* 1^{er} prix, Guillaume Coque, de Valence. 2^e prix, Gaspard Montagnole, de Lyon. — *Version latine.* 1^{er} prix, Gaspard Montagnole. 2^e prix, Guillaume Coque. — *Version grecque.* 1^{er} prix, Gaspard Montagnole. 2^e prix, Fleury Métral. — *Vers latins.* 1^{er} prix, Guillaume Coque. 2^e prix, Gaspard Montagnole. — *Histoire.* 1^{er} prix, Alexandre Lavrotte, de Lyon. 2^e prix, Guillaume Coque. — *Géométrie.* 1^{er} prix, Gaspard Montagnole. 2^e prix, Guillaume Coque. — *Histoire naturelle.* 1^{er} prix, Gaspard Montagnole. 2^e prix, Guillaume Coque. — *Excellence* (1^{er} semestre). 1^{er} prix, Gaspard Montagnole. 2^e prix, Guillaume Coque.

TROISIÈME (2^e division). 44 élèves. (Professeur, M. Taulier.) — *Thème.* 1^{er} prix, Louis Rognon, de Lyon; 2^e prix, Albin Mayet, de Lyon. — *Version latine.* 1^{er} prix, Louis Rognon; 2^e prix, Albin Mayet. — *Version grecque.* 1^{er} prix, Albin Mayet; 2^e prix, Louis Rognon. — *Vers latins.* 1^{er} prix, Louis Rognon; 2^e prix, Prosper Péliissier-Desmarquets. — *Histoire.* 1^{er} prix, Hippolyte Peyssonneau; 2^e prix, Ennemond Mayoussier. — *Géométrie.* 1^{er} prix, Hippolyte Serrulaz; 2^e prix, Ernest Rondelet, de Lyon. — *Histoire naturelle.* 1^{er} prix, Louis Rognon; 2^e prix, Albin Mayet. — *Excellence* (1^{er} semestre). 1^{er} prix, Louis Rognon; 2^e prix, Hippolyte Serrulaz.

QUATRIÈME. — 58 élèves. (Professeur, M. Ponchelle.) — *Thème latin.* 1^{er} prix, Louis Chabaud, du Bois-d'Oingt (Rhône); 2^e prix, Gabriel Verdet, de Nyons (Drôme). — *Version latine.* 1^{er} prix, Louis Chabaud; 2^e prix, Eugène Audry, de Lyon. — *Version grecque.* 1^{er} prix, Louis Chabaud; 2^e prix, Henri Germondy. — *Thème grec.* 1^{er} prix, Gabriel Verdet; 2^e prix, Pétrus Mantelier, de Lyon. — *Vers latins.* 1^{er} prix, Henri Germondy; 2^e prix, Gabriel Verdet. — *Histoire.* 1^{er} prix, Louis Chabaud; 2^e prix, Camille Lardin. — *Arithmétique.* 1^{er} prix, Léon-François d'Angeville; 2^e prix, Joseph-Albert Aicard. — *Histoire naturelle.* 1^{er} prix, Henri Germondy; 2^e prix, Louis Chabaud. — *Anglais.* 1^{er} prix, Albert Aicard, v.; 1^{er} prix, Henri Perret, de Lyon, n.; 2^e prix, Lazare Martin-Landry, de Marseille. — *Allemand.* Prix, Gabriel Verdet. — *Excellence* (1^{er} semestre). 1^{er} prix, Louis Chabaud; 2^e prix, Gabriel Verdet.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique Lyonnaise.

La Société royale d'agriculture, sciences naturelles et arts utiles de Lyon a arrêté, dans sa séance du 7 août 1840, qu'il sera fait, à la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre, une seconde exposition de fleurs et de fruits détachés de leur plante, ainsi que de légumes rares ou nouveaux.

L'époque précise qui correspondra surtout à la floraison des boutures de *dahlia* de l'année sera fixée dans le courant de septembre. Les personnes qui ont l'intention d'exposer sont priées d'en prévenir M. Seringe, directeur du Jardin-des-Plantes, qui, de concert avec ses collègues de la commission, prendra d'avance toutes les dispositions convenables.

— Le 23 de ce mois, deux jeunes gens qui avaient sans doute contrevenu aux ordonnances de police relativement aux baignades de rivière, se débattaient dans le Rhône, entre les ponts Morand et Lafayette, poursuivis par deux gardes municipaux, et en présence de plus de deux mille spectateurs que ce spectacle, qui a failli avoir les conséquences les plus déplorables et qui dura près d'une heure, avait attirés sur le quai de Retz.

Chaque fois que ces jeunes gens tentaient d'aborder la rive, les deux agents s'élançaient pour s'emparer de leurs personnes, malgré les cris et les prières de la multitude qui les a vainement rappelés à des sentiments d'humanité. Par une résolution désespérée, l'un de ces jeunes gens regagna le large; mais il était épuisé de fatigues et vint bientôt se heurter contre une plate située près de l'embarcadere des bateaux à vapeur les *Papins*, sous laquelle il disparut au même instant. On le croyait perdu, lorsqu'une personne qui l'avait suivi avec attention et venait de mettre habit bas pour voler à son secours le reçut dans ses bras, à l'autre extrémité de la plate, au moment où elle prenait pied dans le Rhône. — C'est de la personne même que nous tenons ces renseignements.

Sans doute les agents de l'autorité doivent faire leur devoir; mais, si rigoureuse que puisse être leur consigne, elle ne leur commande pas des actes d'inhumanité, nous dirons même, dans ce cas, de cruauté, car ils sont demeurés sourds aux prières et impassibles devant le danger de mort qu'ils faisaient courir.

Nous aurions signalé plus tôt ce fait, si sa gravité ne nous eût imposé le devoir de nous assurer qu'il était parfaitement exact.

— Dans la soirée du lundi 24, un orage des plus violents a éclaté sur notre ville et les alentours à environ neuf heures; pluie et grêle, tout tombait avec une telle abondance, que la plupart des rues de notre ville se sont tout-à-coup trouvées transformées en autant de lacs, et ont été pour un instant complètement impraticables; quelques vitres ont été brisées.

Le vignoble du coteau de Sainte-Foy a notamment beaucoup souffert de cet orage, et la récolte, qui promettait d'être belle et abondante, a été presque entièrement détruite par la grêle.

— M. Eugène de Pradel, improvisateur en vers français, donnera une soirée, vendredi 28 du courant, dans la salle du Grand-Théâtre.

M. de Pradel, qui s'est fait entendre, dit-on, avec un grand succès, en Suisse, en Belgique, et déjà dans un certain nombre des villes principales de France, nous arrive précédé d'une grande réputation. Nous espérons qu'il la justifiera et qu'il recevra un excellent accueil dans notre ville, où, Dieu merci, l'on commence à se passionner pour les arts et les lettres si long-temps négligés et sacrifiés aux seuls intérêts de l'industrie et du commerce.

M. de Pradel est membre de plusieurs académies et sociétés savantes de France et de l'étranger. Le public lettré lui doit donc particulièrement sa présence dans la séance que nous venons d'annoncer.

— Un déplorable accident est arrivé samedi dernier à Condrieu. Au passage du bateau à vapeur devant ce village, onze personnes environ, ayant voulu descendre à terre, passèrent sur un petit bateau qui devait les conduire à bord. Ce bateau fut entraîné, soit par le courant du fleuve, soit par les vagues du bateau à vapeur, contre les roues d'un moulin qui le firent complètement chavirer. Trois personnes n'ont pu être retirées vivantes, et on cite parmi elles la fille unique de M. Vaubertrand, tenant l'hôtel des Quatre-Nations.

L'autorité a fait dresser un procès-verbal, et on parle d'une enquête sur la conduite du capitaine et des employés du bateau à vapeur.

On écrit de Boulogne :

La police a arrêté trois nouvelles personnes prévenues d'avoir fait partie de l'échauffourée du 6 août. On dit qu'un nommé F... qui, depuis quelque temps, habitait Boulogne et qui a aussi débarqué avec le prince, a mis la police sur la trace de ces malheureux. Cet individu, contre lequel a été lancé un mandat d'amener, n'est pas arrêté. On suppose que la police a besoin de lui pour dépister ceux des conspirateurs bonapartistes qu'on croit cachés à Boulogne et dans les environs.

Le gouvernement a reçu hier des nouvelles d'Alexandrie; mais il s'est montré fort réservé dans les communications qu'il a faites au public à ce sujet. Voici les seules nouvelles qu'il ait consenti à nous donner dans les journaux ministériels d'hier soir :

Le gouvernement a reçu aujourd'hui les nouvelles d'Alexandrie arrivées par l'*Etna*. Tout était tranquille en Egypte et en Syrie à la date du 6 août. L'insurrection du Liban ne s'était point réveillée. Le vice-roi avait reçu avec beaucoup de calme la nouvelle du traité de Londres. Il continuait avec une grande activité ses préparatifs de défense. Il n'avait pas encore reçu, au départ de l'*Etna*, la signification officielle du traité de Londres.

Un seul point est important dans ces nouvelles, c'est l'attitude du pacha continuant ses préparatifs de défense. De telles dispositions indiquent qu'il n'a pas l'intention de céder, et qu'il tiendra tête à l'Angleterre.

Les feuilles anglaises ne contiennent plus que des doléances sur l'état d'infériorité de la marine anglaise par rapport à la nôtre. Voici ce que nous lisons dans le *Times* :

Un journal ministériel avoue l'infériorité de l'escadre anglaise dans la Méditerranée, comparativement à celle de France; il prouve, d'après les sources officielles, que notre escadre se compose de 12 vaisseaux de ligne et celle des Français de 13 navires, et que le nombre des canons à bord des bâtiments français dépasse de 224 le nombre des pièces à bord des vaisseaux anglais.

Ce journal aurait dû ajouter que les navires français ont leur artillerie à bord, tandis que les vaisseaux anglais n'ont que la moitié de leur matériel; les navires français ont leurs équipages et états-majors au grand complet, les nôtres sont sur le pied de paix, c'est-à-dire qu'ils n'ont à bord que la moitié de leur effectif.

D'un autre côté, le *Morning-Herald* s'écrie :

Les fanfaronnades du *Globe*, qui s'épuise en efforts extraordinaires pour mettre la marine britannique bien au-dessus de la marine française, ne sont point de nature à ranimer la confiance des spéculateurs. La règle générale est que là où il y a beaucoup de paroles il y a peu de faits, et l'on se demande naturellement pourquoi, si nous avons tant de vaisseaux sur le papier, nous en avons si peu en mer. Les journaux whigs avouent eux-mêmes que notre escadre dans la Méditerranée est inférieure de 2/5^e à celle de la France; ils se permettent force gaussonnades sur le nombre et la supériorité de nos vaisseaux de ligne, et, en somme, nous n'en avons que 5 de plus que la France; cependant, à les entendre, notre marine serait assez puissante pour lutter contre toute agression et protéger notre commerce et notre industrie dans toutes les parties du monde.

En parlant des réfractaires qui se sont montrés sur plusieurs points de l'Ouest, plusieurs journaux légitimistes ont affirmé que ces petites bandes n'avaient rien de politique. Nous trouvons dans le *National de l'Ouest* la lettre suivante de Napoléon-Vendée qui caractérise comme il convient ces soulèvements de la chouannerie :

Napoléon-Vendée, 21 août.

Un événement qui, dans d'autres temps, présenterait peu d'importance, mais auquel les circonstances présentes donnent de la gravité, vient d'avoir lieu au chef-lieu de canton de la commune des Essarts, près Napoléon-Vendée.

Le 19 de ce mois, le jour de la foire des Essarts, plusieurs individus réunis dans une auberge y ont proféré des cris séditieux et chanté une chanson légitimiste dont le refrain était : *A bas le drapeau tricolore! vive le drapeau blanc!* La gendarmerie, qui se compose de trois gendarmes, étant parvenue à arrêter un de ces perturbateurs, le déposa dans la prison des Essarts pour le conduire le lendemain à Napoléon-Vendée; mais, pendant la nuit, la porte a été forcée par quelqu'un venu du dehors, et le prisonnier s'est évadé. — Cet individu, qui s'appelle Pierre Libaud, a été repris hier et amené aujourd'hui à Napoléon-Vendée.

Sans doute, il y a encore loin de ces faits à la chouannerie; mais on ne saurait méconnaître qu'ils annoncent une certaine fermentation qui peut enfanter quelque orage si l'horizon politique vient à se couvrir de nuages. Pour quiconque observe la Vendée, il est constant que les bruits de guerre ont rendu aux partisans de la dynastie déchue une ardeur et des espérances qu'ils avaient perdues depuis long-temps, et que ce parti serait encore contre la France dans la grande lutte qui peut bientôt s'ouvrir.

Sans attacher une grande importance à de semblables manifestations, le pouvoir ne doit pas les dédaigner; elles prouvent que si le parti légitimiste sommeille quelque temps, il vit toujours au sein de la Vendée et que la moindre étincelle peut le réveiller. Entre la monarchie de juillet et la légitimité, la réconciliation est impossible; et nous ne saurions trop le répéter, ce parti, secondé par le clergé vendéen qui est toujours resté hostile à la révolution, a encore de nombreux partisans parmi les populations rurales de nos contrées. L'autorité doit donc profiter de ces symptômes pour surveiller activement les trames légitimistes qui pourraient être ourdies dans l'ombre; qu'il surveille surtout ces chefs de la chouannerie amnistiés ou graciés qui, par une imprudence inexplicable, ont été envoyés aux communes qui avaient été les témoins de leurs attentats. Implacables dans leur haine pour la royauté constitutionnelle, ils ont pris la clémence pour de la faiblesse, et si quelque mouvement légitimiste venait à éclater, on les verrait encore à la tête des bandes!

Faits Divers.

Un orage effroyable vient d'éclater aux environs de Chalabre (Aude) : le Blanc et le Lhers ont débordé et se sont élevés de cinq mètres au-dessus de leur niveau. A Chalabre, le torrent pénétrait dans le premier étage d'un grand nombre de maisons dont plusieurs se sont écroulées. La perte est considérable.

Variétés.

MOEURS DE L'EUROPE AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLES (1).

La raison humaine marche lentement, et ce n'est qu'après des tâtonnements sans fin, des essais de tous genres, que nous sommes parvenus à cette simplicité digne, qui nous est maintenant si naturelle que nous rions, sans pouvoir y croire, aux naïves folies de nos pères. Comme elles sont curieuses cependant, nous allons prendre au hasard tous les traits caractéristiques de l'époque où ils vivaient et jeter ainsi un coup d'œil instructif sur les mœurs privées, les familles et les diverses phases.

C'est en Allemagne surtout que se retrouvent les usages les plus singuliers; nous y voyons Martin Luther lui-même assistant à la noce d'une jeune fille, conduisant la mariée et enlevant à l'époux un soulier qu'il place sur le ciel de lit, afin de lui donner ainsi la suprématie et le gouvernement de la maison.

Le mariage était regardé comme consommé, lorsque la couverture avait été étendue sur les deux époux; les parents et les amis jetaient alors leurs cadeaux sur le lit. Le matin on servait au nouveau couple un mets qu'ils mangeaient de moitié. Chez les riches, c'était une poule rôtie qu'on appelait *poule de noccs*. C'était encore au lit qu'ils payaient les dettes du mariage. « Ainsi, comme le curé voulait bénir le lit desdiz mariez, lesdiz varlez doient que le lit ne seroit ja béneist, se ils n'avoient desdiz mariez deux francs d'or pour les orillers... les varlez dudit Hammel, à qui le droit des orillers appartenoit. »

En Allemagne, les femmes enceintes pouvaient, pour satisfaire leur envie, prendre à leur volonté des fruits, des légumes, et jusqu'à des volailles, sans être passibles d'aucune peine. Bien plus, le scheff est d'avis que les gens de Schonaw doivent entretenir un verger afin que, si une femme vient à passer, elle puisse contenter son envie, et qu'il n'y ait *dommage* plus grave...

En France, les mariages des veuves ou *noccs réchauffées* devaient avoir lieu la nuit. Le mariage de la reine Eléonore avec François I^{er}, le roi lui-même, fut célébré une heure devant le jour.

Les promesses de la mariée, chez les pauvres cultivateurs de France, au XV^e siècle, avaient quelque chose de touchant :

« Je te prends, disait-elle, à époux et mari, et je te promets que je que te porterai foi et loyauté de mon corps et de mes biens, et je te garderai sain et malade, en quelque état qu'il plaise à Dieu que tu sois ; ne pour pire, ne pour meilleur, je ne te changerai jusqu'à la mort. »

La forme la plus dure, la plus oppressive et la plus choquante du mariage, dans les temps de féodalité, était la *marquette* (*cazzagio*), mais rien n'indique que ce droit honteux ait jamais été en nature. Il se rachetait dans le nord de l'Europe; en Ecosse, on donnait un certain nombre de vaches; on payait encore à Ulva, après le XVI^e siècle, la *mercheta mulierum*.

En France, les ecclésiastiques eux-mêmes percevaient quelquefois ce droit bizarre en qualité de seigneurs, et il existe un arrêt du 19 mars 1409 qui défend à l'évêque d'Amiens d'exiger une indemnité de personnes nouvellement mariées.

Ce droit aboli, il en resta long-temps encore un autre beaucoup plus tolérable; c'est celui qui enjoit aux nouveaux époux de convier les serjeans du seigneur au mets de mariage, lequel dit mets doit être composé d'un membre de mouton, deux poulets, quatre quartes de vin valant quatre pintes, quatre pains, quatre chandelles et du sel, et cela le jour des espousailles, en peine de 60 sols parisis d'amende.

Le prêtre ou chapelain, après la célébration, aura aussi ses plats, et les exigera, si besoin est, publiquement, sous peine d'excommunication. On rencontre encore une redevance à peu près pareille en 1615.

Un droit plus beau, plus humain du moins, s'il n'est pas plus fondé sur la raison, c'est celui qu'a eu, jusqu'au XVI^e siècle, en France, une jeune fille de sauver un criminel en l'épousant. On lit dans un journal d'un bourgeois de Paris, écrit en 1429 : « Au moment où l'on allait exécuter un très-bel jeune fils, d'environ vingt-quatre ans, qui avait fait des pilleries autour de Paris, une jeune fille née des halles le vint hardiment demander, et tant fit par son bon pourchas, qu'il fut remené au Chastellet, et depuis furent espousez ensemble. »

Un édit de Henri II défendit aux Français de donner en mariage une dot de plus de 10,000 livres tournois, et condamnait les contrevenants à une forte amende. Il était aussi défendu aux financiers de donner à leurs filles plus du dixième de leurs biens.

L'amour de la réforme dégénérait en minutie à cette époque. L'Hospital, après avoir réglé tous les détails de l'habillement des Français par l'édit de janvier 1563, descendit à ceux des repas; il régla gravement le nombre de plats qui pouvaient couvrir la table. « Qu'en quelques noccs, dit-il, banquets, festins ou tables privées que ce soit, n'y ait plus de trois services, à savoir : les entrées de table, puis la chair ou poisson, et finalement l'issue. » Il ne permet que six plats à chaque service, et défend de les doubler, comme, par exemple, « ne se pourront servir deux chapons, deux lapins, deux perdrix, mais seulement un de chaque espèce. » Il est plus indulgent pour le rôti. Quant aux poulets et pigeonneaux, « se pourront servir jusqu'à trois; alouettes, une douzaine; grives, bécaasses et autres tels oiseaux, jusqu'à quatre, et ainsi d'espèces semblables, selon la diversité des pays, à quoi nous chargeons nos juges de pourvoir plus particulièrement. »

Cette effrayante sobriété ne pouvait qu'irriter et indisposer les grands seigneurs de la cour de Catherine. Mais l'homme d'état tenait peu de compte des plaintes des courtisans; de plus, il défendait de hanter les cabarets, et sa vigilance infatigable ne s'arrêtait point à ces réformes, elle s'occupait même du prix des comestibles. La main qui avait rédigé tant d'édits profonds signait des ordonnances pour la vente de la volaille. Imitant en cela l'exemple de Charlemagne, il ne croyait pas indigne de lui de diminuer la misère du pauvre en prévenant la cherté des objets de première nécessité.

Les répressions dont nous venons de parler touchaient peu les habitudes bourgeoises des provinces. Voici le menu d'un repas de ce genre en Champagne au XVI^e siècle :

« Tous les jours, le pot bouillant est placé au milieu de la table; il est relevé par un grand plat de mouton, de veau et de lard; à la fin du repas, on porte avec le fruit une tarte, un gâteau, et c'est tout; avec cela, du vin rouge ou blanc, dans des verres dont le fond est garni de pimprenelle. »

On se moquait encore, à cette époque, du ridicule usage de manger avec une fourchette. Cette fantaisie nouvelle de ne plus se servir des doigts avait bien pu gagner Paris, disait-on, mais à coup sûr elle ne gagnera pas les campagnes. Après le repas, la prière, qui se renouvelle au moment où l'on se sépare pour se coucher, et à la-

quelle on joint l'oraison du voyageur, s'il y en a quelqu'un de présent. Dans les maisons plus riches, et qui tenaient le milieu entre la petite bourgeoisie et la haute noblesse, il y avait moins de respect pour les prières et plus d'attention au menu des repas, avant lesquels on avait soin de mener les conviés au bain.

Ce que nous venons de dire se retrouvait pour les mœurs générales, en France surtout. Plus on approchait de la cour et du souverain, plus on trouvait de dissolution; la classe moyenne était plus morale, et celle du peuple l'était plus encore.

La cour de Catherine et de ses deux fils était hideuse de corruption et de cruauté, ce qui ne l'empêchait pas d'être la plus élégante, la plus galante des cours de l'Europe; le poison était un auxiliaire de l'amour; le fer accompagnait, protégeait la débauche, qui ne connaissait plus de sexe, et, le plus souvent, c'était dans les maisons royales que se commettaient les attentats les plus exécrables. Avec cela, cette brillante jeunesse de Catherine croyait à la sorcellerie, se pressait au sermon, dont elle ne prenait que l'exagération superstitieuse, laissant aux pauvres d'esprit la bonne et douce piété, et ses lectures se portaient sur les romans, dont *Amadis des Gaules* était devenu le plus parfait modèle. Aussi le brave La Noue, que ses mœurs guerrières tenaient plus long-temps éloigné de la cour, disait-il :

« Les livres ne sont que des vilaines peintures, et si quelqu'un cependant les voulait blâmer, on lui cracherait au visage, et connaît telles personnes qui, après avoir appris à *amadiser* de paroles, l'eau leur venait à la bouche, tant elles désiraient tâter un petit morceau des friandises qui y sont narrées. »

La galanterie était inséparable des duels, et les duels avaient graduellement amené l'assassinat, qui était devenu chose commune. Villequier donna un des premiers exemples des meurtres domestiques, si communs depuis lors; il égorga sa femme enceinte, sur un soupçon; il l'égorgea dans le palais du roi, presque sous ses yeux, et le roi pardonna. Cet exemple encourageant fut suivi. Le moindre soupçon, qui, avec de pareilles mœurs, devait nécessairement être fondé, était puni de mort.

Le vendredi, disait-on, était le jour le plus propice à la préparation des breuvages empoisonnés, sur lesquels des médecins étaient appelés à donner leur avis. — Et ce peuple cruel était timide; une comète répandait l'épouvante dans les cœurs qui ne craignaient pas d'ordonner le massacre des hérétiques. Nostradamus et Cosme Ruggieri étaient tout-puissants dans une cour où tous tremblaient; c'est qu'ils commandaient aux arts et y lisaient l'avenir.

Le souverain pontife, justement affligé de cet état de choses, refusa, à la mort de Henri III, de rendre à sa mémoire les honneurs dus aux rois, et la cour de France se vengea de l'édit par un arrêté qui défendit de porter le deuil des papes.

Mais revenons au règne de ses trois indignes prédécesseurs, puis-que nous sommes condamnés à en retracer l'histoire, et remplaçons-nous dans cette cour dissolue, dont nous n'avons pas esquissé toutes les faces.

La féodalité, en mourant, avait laissé à la noblesse un nombre immense de privilèges, qui maintenant nous paraissent exorbitants et vexatoires, et qui alors, par une comparaison toute récente, étaient considérés comme un bienfait.

Ainsi, le noble seul portait l'épée et le vêtement rouge; il marchait après le clergé et avant la bourgeoisie dans les solennités; il ne payait pas les tailles, ne payait pas les passages de bacs, était exempt du guet et des factions aux remparts; il franchissait un degré ou deux de juridiction dans les procès; enfin, il ne pouvait être emprisonné pour dettes, et, en cas de crime capital, était exempt de l'ignominie du gibet.

Mais, si le noble, comparé au bourgeois, était un être honoré, grand et heureux, sa position était bien infime auprès des princes du sang royal, depuis la chute de la féodalité. Ainsi, c'était un gentilhomme qui servait le souverain à table; c'était un noble qui, tous les soirs, battait le lit du prince pour s'assurer que personne n'y était caché... à tel point, dit un historien du XV^e siècle, que, sur sept cents officiers nobles du roi, de la reine ou du dauphin, il n'en est aucun qui n'eût pu vous dire d'un air lassé : Vous plairait-il de prendre ma charge? présentez vos épaules. Tout à la cour était obligation, et la préséance, et la place à table, et la conversation, et le deuil... « Il n'y a pas long-temps, raconte, dans ses mémoires, la vicomtesse de Furnes, que j'allai voir la veuve du vicomte qui venait de mourir; je la trouvai dans sa chambre tendue de noir, couchée dans un lit blanc; elle y était depuis quatre semaines, et me dit qu'elle ne se lèverait que dans deux. » La douleur officielle était, comme on le voit, fort bien observée, à défaut de la vraie douleur.

Jetons maintenant un dernier coup d'œil sur la cour; suivons-la dans ses excursions autour de la capitale. Aussitôt qu'elle arrive dans une ville de résidence royale, les locataires des plus belles maisons sont tenus de *déguerpir*; les portes désignées sont marquées à la craie blanche si la maison est destinée aux princes, à la craie jaune si elle est destinée à leurs gens, et si quelque insolent bourgeois a l'audace d'effacer ce signe de la volonté royale, il a le poing coupé. Les logements, il est vrai, sont payés; il en coûte trois sous par jour aux seigneurs, et un sou pour leurs chevaux. Le prix des vivres est fixé par le prévôt de l'hôtel. Lorsque la ville est ainsi royalement habitée, les étrangers doivent se tenir à une distance telle que la prudence et le respect l'exigent. Quatre lieues sont le terme ordinaire. Si deux bourgeois se querellent et se battent dans la ville honorée de la présence des princes, une ordonnance de Henri III veut qu'on les *assomme*. Comment croirait-on que François II se débarrassa des nombreux solliciteurs qui l'empêchaient de jouir du voyage? Il menaça de les faire pendre, et fit dresser à cet effet une potence plus élevée que le clocher de la paroisse.

C'était encore au moyen-âge, et jusqu'au XV^e siècle, une affaire importante et solennelle que de se faire saigner. Dans les maisons princières, on réunissait tous les chevaliers des environs; quand l'opération réussissait, on en remerciait Dieu, et l'on passait plusieurs jours en fêtes. Pour les époux et les fiancés, c'était l'occasion d'un usage touchant; le jeune homme allait chez celle qu'il aimait lui demander du *bon sang*; la fiancée baisait et bénissait la plaie.

Il n'était pas d'usage d'embrasser les grands, non plus que de leur serrer cordialement la main, comme cela se fait aujourd'hui; on les embrassait aux genoux, on leur serrait respectueusement la botte; les plus intimes se permettaient de baiser un doigt. Devant les grandes dames, on fléchissait un genou, et l'on baisait le bas de la robe; entre femmes d'un certain rang, les baisers étaient de droit; une femme du monde pouvait et devait dire à la maîtresse de maison qui ne l'eût pas reçue avec cette marque de déférence : Madame, vous devez me baiser.

Si, dans la conversation, on s'adressait à un grand seigneur ou à un prince de l'église, on devait l'appeler *Monseigneur*; on disait à un chevalier ou tout autre gentilhomme *Messire*; à un magistrat, *Monsieur*, *Maitre*; à un avocat, à un médecin, et même au bourgeois, *Maitre*; ce dernier répondait toujours alors : « Dieu vous garde de mes mains... » aux supérieurs de communautés, *nos Maitres*; au moines, *Dom*, diminutif de *Dominus*; aux religieux, *Révêrend Père* ou *Frère*, et *Sœur* ou *Mère* aux religieuses.

En France comme partout, au XV^e siècle comme au XIX^e, le peuple des campagnes et la populace des villes s'est toujours mouchée sans mouchoir. La noblesse commença la première, au XV^e siècle, de se défaire de ce sale usage, et de là le proverbe : « Il ne se mouche pas avec la manche. »

Si l'on présentait une lettre, on devait la baiser avant de la donner. Sur l'adresse étaient les marques de respect le plus profond;

ainsi, c'était : « A Monseigneur le très-illustre évêque; à vertueux et excellent docteur; à très-illustre et très-révêrend seigneur mon très-honoré maître le duc de... » et ainsi de suite, selon le rang du correspondant.

Par contre, les jurements et blasphèmes étaient punis avec d'autant plus de force au XVI^e siècle que l'usage en était devenu très-fréquent. Une ordonnance de 1534, renouvelée par Charles IX en 1561, fait « inhibition expresse à toute personne, de quel état, qualité ou condition qu'elle soit, de renier, malgré, dépit, blasphémer et faire autres vilains ou détestables serments, sur la peine d'être condamnée, pour les premières fois : en amende pécuniaire, double ou triple, selon les récidives; pour la cinquième, à être mise au caveau, sujette à toutes les vilainies que chacun lui voudra improprier; pour la sixième fois, sera menée au pilori, et là aura la lèvre coupée d'un fer chaud...; pour la septième fois, la lèvre du dessous, et là où il adviendra que derechef elle commettra lesdits jurements et délits aura la langue coupée tout juste. »

On comptait dans Paris, tous les ans, un grand nombre de meurtres, bien que la police, encore dans l'enfance, fit tous ses efforts pour les prévenir.

Il n'était permis à personne d'avoir plus d'une porte à sa maison; le chef de la police avait le droit de faire murer les autres. On ne devait pas laisser sa maison inhabitée sans y laisser un garde de ville. Ainsi, dans chaque maison, sans exception, il y avait un homme aux aguets et qui, au premier signal, sonnait la cloche jusqu'à ce que les cloches voisines l'eussent entendu; alors et à l'instant toutes les fenêtres s'illuminaient, tout le monde sortait en armes, et les malfaiteurs étaient poursuivis, environnés et arrêtés.

Le soir, point de réverbères, mais des lanternes; chaque citoyen était tenu d'en avoir une à la main. Ce mouvement de lanternes, dit un contemporain, faisait spectacle aux sombres soirées de l'hiver.

Cela n'empêchait pas les voleurs, les assassins et une autre classe de bandits appelés *Champions*, de fourmiller à Paris et de porter leurs coups jusque sous le palais des rois; ils s'engageaient en compagnies appelées *Compagnies des Guilleris, des Plumets, des Grisons, des Tires-Laine ou voleurs du peuple, des Tire-Soie ou voleurs de bon ton*. La compagnie des *Mauvais Garçons* était celle des meurtriers qui se louaient publiquement au plus offrant, et puis, comme nous l'avons dit, les champions qui faisaient leur métier plus noblement en épousant la querelle des premiers venus, et la vidant les armes à la main. Joignez les turbulents écoliers de l'Université et les ouvriers sans travail, vous aurez le plus joli assemblage de population qu'ait jamais offert une société organisée. C'était cependant celle des XV^e et XVI^e siècles dans le pays le plus civilisé de l'Europe!...

Les punitions devaient être sévères dans ce siècle de désordre, et les supplices en harmonie avec la licence éhontée des mœurs qu'on réprimait avec plus de sauvagerie que d'efficacité.

Les supplices étaient diversifiés à l'infini : l'eau, la terre, le feu, l'air, tous les éléments étaient mis à contribution par les inventions. Ainsi, on lit dans Floquet et Carpentier, que les faux-monnayeurs étaient *bouillis en chaudière*; dans les chartes du comté de Bigorre, que les meurtriers étaient ensevelis vivants sous leurs victimes; dans l'histoire de Zurich, que l'on murait les coupables de *manière à ce qu'ils ne vissent plus ni soleil ni lune*... On sortait ensuite les cadavres par une ouverture pratiquée sous le sol.

La liste des supplices ne finirait plus, si l'on voulait s'y arrêter; elle variait, elle était riche comme l'imagination des hommes, et chaque nation tenait à honneur d'inventer les siens. La guillotine même était connue au XV^e siècle, et l'invention tant vantée du docteur Guillotin était à peine une amélioration. Demetri, riche Génois, auteur d'un soulèvement, « estendit le col sur le chappis. Le bourreau print une corde à laquelle tenoit attaché un gros bloc, à tout une douloûre tranchante, hantée dedans, venant d'amont entre deux poteaux, et tira ladite corde, en manière que le bloc tranchant à celui Gesnois tomba entre la teste et les épaules, si que la teste s'en alla d'un côté et le corps tomba de l'autre. »

Les supplices des juifs étaient augmentés, non en cruauté, mais en ignominie; ainsi, si on les pendait, c'était entre deux chiens.

L'exécution publique d'une femme était rare, au dire de Jean Chartier : « Grande quantité de femmes s'y rendit, raconta-t-il, et spécialement des femmes et filles, pour la grande nouveauté que c'était de voir pendre dans la France une femme, car oncques cela ne fut vu dedans ce royaume. »

Quand le délit était peu grave, le coupable en était souvent quitte pour quelque cérémonie grotesque. Il faut au peuple des spectacles terribles ou ridicules. Une femme qui avait battu son mari devait monter au rebours sur son âne et parcourir tout l'endroit en tenant l'âne par la queue. Cette peine était aussi en vigueur dans la Hesse-Supérieure. Le bailli de Hambourg décida, en 1593, à Marbourg, que la femme qui aurait battu son mari devait, suivant l'usage, monter sur un âne, et que l'homme qui se serait laissé battre conduirait l'âne par la bride. « Si un homme est assez efféminé pour se laisser gronder, crier et battre par sa femme, sans lui tenir tête et sans se plaindre, il sera tenu d'habiller de drap les deux serviteurs du conseil de ville, ou, s'il n'en a pas les moyens, il sera emprisonné et on lui enlèvera le toit de sa maison (année 1594). » En voilà assez pour juger un peu la physionomie qu'avait la société au temps de nos bons aieux.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 25 AOÛT.

NOMBRE.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	D'APRÈS PRIX.	COURS DE JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	2,540	»
1,000	700	— Saint-Etienne.	»	»
350	600	— Grenoble.	1,050	»
500	750	— Saône-et-Loire.	950	»
400	700	— Dijon.	»	»
3,000	750	— Trois villes du Midi.	»	»
1,740	600	— Turin.	»	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	500	»
Idem.	»	— Union.	500	»
Idem.	1,000	— Société civile.	750	»
1,500	800	— Grangette et Culatte.	500	»
4,000	»	— Côte Thiollière.	660	»
1,000	1,000	— Comp. gén. des Tréf.	»	»
520	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	»	»
500	4,000	— Société lyonnaise.	»	»
800	500	— Rhône supérieur.	400	»
154	5,000	— Gondoles sur Saône.	»	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,000	»
450	2,000	— de la Feuillée.	2,265	»
300	2,000	— Seguin.	1,700	»
220	2,000	— de l'île-Barbe.	1,450	»
1,800	1,000	— et Gare de Vaise.	»	»
6,000	»	Canal de Givors.	»	»
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	5,000	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	4,975	»
800	»	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardech.	16,350	»
800	1,000	Forges et Tréfileries de Belmont (Isère).	»	»
2,000	1,000	Banque de Lyon.	»	2,000
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	»	»
Illimité	»	— Omnium.	800	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	506	»

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

(1) Nous empruntons aux MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DU GARD ce fragment de l'Histoire, encore inédite, du Progrès de la Civilisation en Europe depuis l'ère chrétienne, par M. Roux-Ferrand.

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, N^o 165.
VENTE VOLONTAIRE ET AUX ENCHÈRES,
 En la salle des criées des notaires de Lyon, sise quai Saint-Antoine,
 n^o 31, au 2^e.

D'UN FONDS DE BRASSERIE DE BIÈRE.

Le mardi 1^{er} septembre 1840, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères du fonds de brasserie de bière sis à Lyon, rue de Condé, n^o 16, appartenant à M. Vivien, limonadier, place des Célestins.
 Mise à prix 6,000 fr.
 S'adresser, pour les renseignements, à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges contenant l'inventaire des objets composant le fonds à vendre. (130)

ÉTUDE DE M^e CHASTEL, NOTAIRE, RUE BAT-D'ARGENT, N^o 10, A LYON.

(81) *A vendre.*
FONDS DE CAFÉ dans un des meilleurs quartiers de la ville, bien achalandé et pourvu d'un superbe mobilier.
 S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Chastel.

Annonces diverses.

(8635) **VENTE AUX ENCHÈRES.**

Dimanche trente août mil huit cent quarante, au domicile de M. Colas, charcutier et marchand de vin, à la Demi-Lune, d'une heure à trois heures, il sera procédé à la vente aux enchères d'une maison avec une terre de trente-huit ares septante-neuf centiares, située à Tassin, sur le chemin tendant à l'église.
 S'adresser à M. Gailleton, à Lyon, place de la Boucherie-Saint-Paul, n^o 5, et sur les lieux à M. Lacombe, boulanger à la Demi-Lune.

(8618) *A vendre.*

PETITE MAISON située aux Hirondelles, à la Guillotière, avec jardin planté de vignes et d'arbres fruitiers, au prix de 6,000 fr.
 S'adresser rue de Puzy, n^o 8, au coutelier.

(8619) *A vendre.*

UN BEAU CHEVAL de cinq ans et **VOITURE** de voyage, le cheval pouvant servir à toutes fins.
 S'adresser à MM. Pont, Parent et C^e, rue Sirène, 5.

(8652) *A vendre.*

FONDS D'HOTEL, composé de seize appartements garnis, batterie de cuisine, fourneaux, etc.
 S'adresser chez M. Combet, hôtel de la Loire, rue Raisin.

(8634) *A vendre.*

JOLI PETIT CHEVAL ARABE, pur sang, à tous crins, âgé de quatre ans, taille d'environ un mètre trente centimètres (quatre pieds), robe nankin pommelée, propre à être monté par un jeune homme ou une demoiselle, et, quoique petit, allant très-bien à la voiture.
 S'adresser à la Guillotière, hôtel des Voyageurs, chez M. Perrin.

(8631) **AVIS.**

Il a été perdu, à la sortie de la distribution des prix du collège, **UN MOUCHOIR DE POCHE DE BATISTE**, brodé à application sur tulle.
 La personne qui l'aurait trouvé est priée de le remettre au portier du collège, sur la place. Il y aura récompense.

Machines à Vapeur.

M. MAURIAC, constructeur de bateaux à vapeur, demeurant à Vaise, faubourg de Lyon, a l'honneur de prévenir les compagnies des bateaux et autres employant des machines à vapeur, qu'il vient de former un grand atelier pour confectionner des machines à vapeur pouvant servir aux bateaux et autres industries de toutes espèces; il fabrique aussi les chaudières en fer et en cuivre, robinets, tuyaux, et en un mot tout ce qui tient au service de la vapeur.
 Il prévient aussi que la maison de commerce prend le nom de *Mauriac et Chemit*. (8630)

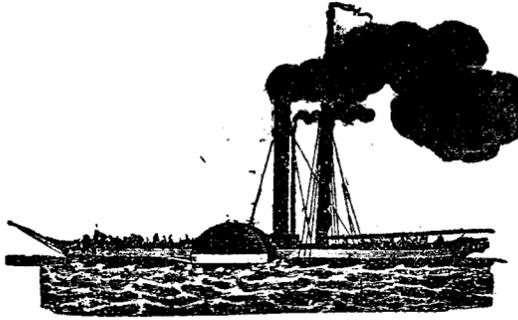
(8483) On demande **UN COMMIS MARIÉ** pour tenir un magasin des produits d'une fabrique en pleine prospérité, et qui puisse verser, à titre de cautionnement, une somme de huit mille francs qui rapporterait 6 p. 0/0 par an d'intérêts. — Appointements fixes: 1,500 fr., plus remise de 2 p. 0/0 sur la vente en général de la fabrique et du magasin.
 S'adresser, pour plus amples renseignements, place Saint-Jean, n^o 8, au 3^e.

Avis Important.

C'est toujours à Lyon, rue du Rempart-d'Ainay, n^o 10, au 2^e, que se trouvent les ouvrages de botanique médicale de M^{me} Garnier née Savatier, brevetée par l'Académie royale de Médecine de Paris, ainsi que les réunions des plantes applicables aux traitements de chaque maladie, quelle qu'elle puisse être, même les plus invétérées et réputées incurables. Les nombreux succès qui s'obtiennent chaque jour, tant par le système qu'elle décrit dans ses ouvrages que par l'emploi des plantes qu'elle réunit, font preuve de ces rares talents et de tous les avantages du seul emploi des plantes dans la plus grande partie de nos maladies, à l'avantage incontestable prouvé par des faits de chaque jour et sous nos yeux.
 Vu le nombre considérable des personnes qui l'honorent de leur confiance, pour répondre aux besoins d'une ville aussi populeuse et de sa banlieue, elle fixe son départ pour Paris au 25 juin prochain; elle espère emporter avec elle l'estime et la reconnaissance de tous ceux qui sauront apprécier sa loyauté. (8633)

(8505) **COKE A VENDRE.**

Le directeur de la Compagnie adjudicataire de l'éclairage par le gaz des villes de la Guillotière, Vaise, etc., a l'honneur de prévenir les personnes qui auraient besoin de coke qu'elles trouveront à s'approvisionner de ce combustible en première qualité et à bon marché.
 Les 100 kilog. rendus à domicile..... 2 fr. 60 c.
 — pris à l'usine..... 2 fr. 30 c.
 S'adresser au directeur, à l'usine.



LES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUTS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n^o 12, et quai de Retz, n^o 45. (8500)

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,
 COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les *dartres*, les *éruptions*, les *ulcères*, et toutes les *maladies de la peau et du sang*. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.—Se vend au prix de 3 fr. la botte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n^o 13. (2005)

COMPAGNIE GÉNÉRALE,

DES

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

DÉPARTS TOUTS LES JOURS, du port de la Charité, à quatre heures du matin,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux: place des Terreaux, n^o 16, et quai et place de la Charité. (7368)

PAR BREVET: GOWLAND'S LOTION; DITE

LOTION DE GUERLAIN,

Dont l'efficacité est généralement appréciée contre le **HALE**, les **BOUTONS**, les **ROUGEURS**, les **TACHES HÉPATIQUES**, les **ÉPHÉLIDES**, les **TANNES**, toutes les **défectuosités de la peau**, et surtout contre les

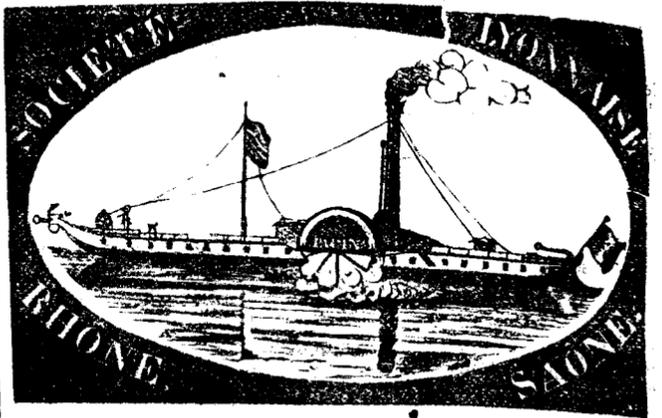
TACHES DE ROUSSEUR,

Chez **GUERLAIN**, 42, rue de Rivoli, à Paris; de qui nous recommandons aussi l'excellente **OLÉINE EMULSIVE**, comme la meilleure de toutes les pâtes de toilette pour adoucir la peau, en ce qu'elle ne contient ni savon, ni potasse, ni aucun autre mordant; elle est indispensable pour neutraliser l'âpreté des bains de mer et des eaux thermales.

Dépôts à Lyon, chez M. C. GOURDIAT, place de l'Herberie; chez M. BROISE, coiffeur, et chez M. BRETONVILLE. (5192—2029)

(2807) **PAPIER FAYARD ET BLAYN**

Pour guérir les **DOULEURS**, **RHUMATISMES**, **BRULURES**, **CORS**, **OGNONS** et **OEILS-DE-PERDRIX**. — Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de *Fayard et Blayn*, pharmaciens à Paris.—DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n^o 30, et chez MM. les pharmaciens **VERNET**, place des Terreaux; **CLARAZ**, rue Neuve; **HUMEL**, place du Concert; **ANDRÉ**, place des Célestins, dépositaires de remèdes spéciaux.



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUTS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

A QUATRE HEURES 1/2 DU MATIN,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.

Les bureaux sont: port des Cordeliers, 59.

ORTHOPÉDIE

EN PROVENCE.

L'Institut Orthopédique du docteur **DÉPIERRIS** et de M^{me} P. **VEDEAUX**, à Toulon, offrant tous les avantages des plus grands établissements de ce genre, doit ses guérisons promptes et persistantes à la supériorité de ses moyens orthopédiques nouveaux, à son climat vivifiant et à ses bains en pleine mer, dans l'établissement. On y traite toutes les difformités des os et des muscles, le bégaiement, le strabisme, et les enfants faibles qui réclament des soins particuliers d'hygiène et d'éducation physique.
 S'adresser franco aux directeurs, à Toulon. (8582)

MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES.

La Pommade anti-ophthalmique de la veuve Farnier, de Saint-André-de-Bordeaux, approuvée par le gouvernement, est le remède le plus efficace contre les *maladies inflammatoires* du globe de l'œil et des *paupières*, les *taies*, *rougeurs*, *cuissons*, etc.—Un *SIÈCLE* d'expérience et de succès, tels sont ses titres de recommandation.
 Dépôts chez Vernet, pharm., place des Terreaux, 13 (2800) Imbert, parfum., rue Saint-Dominique, 8.

Maladies Secrètes.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus darts et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les *acétés* et toutes les *maladies* qui ont leur siège dans le sang, telles que *scrofules*, *scorbut*, *gales*, *boutons*, et toutes les *maladies* de la peau, engorgement des glandes et des articulations, *rhumatisme*, *goutte*, les *fluors* blanches des femmes, et contre les *écoulements* récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.— Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
 Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

- A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
- A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
- A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
- A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciier, rue Royale, 1.
- A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
- A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié.
- A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu (2774)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur **TURVAUD**, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. **BERTRAND**, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, près la place Léviste. (2770)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.—A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié. (2773)